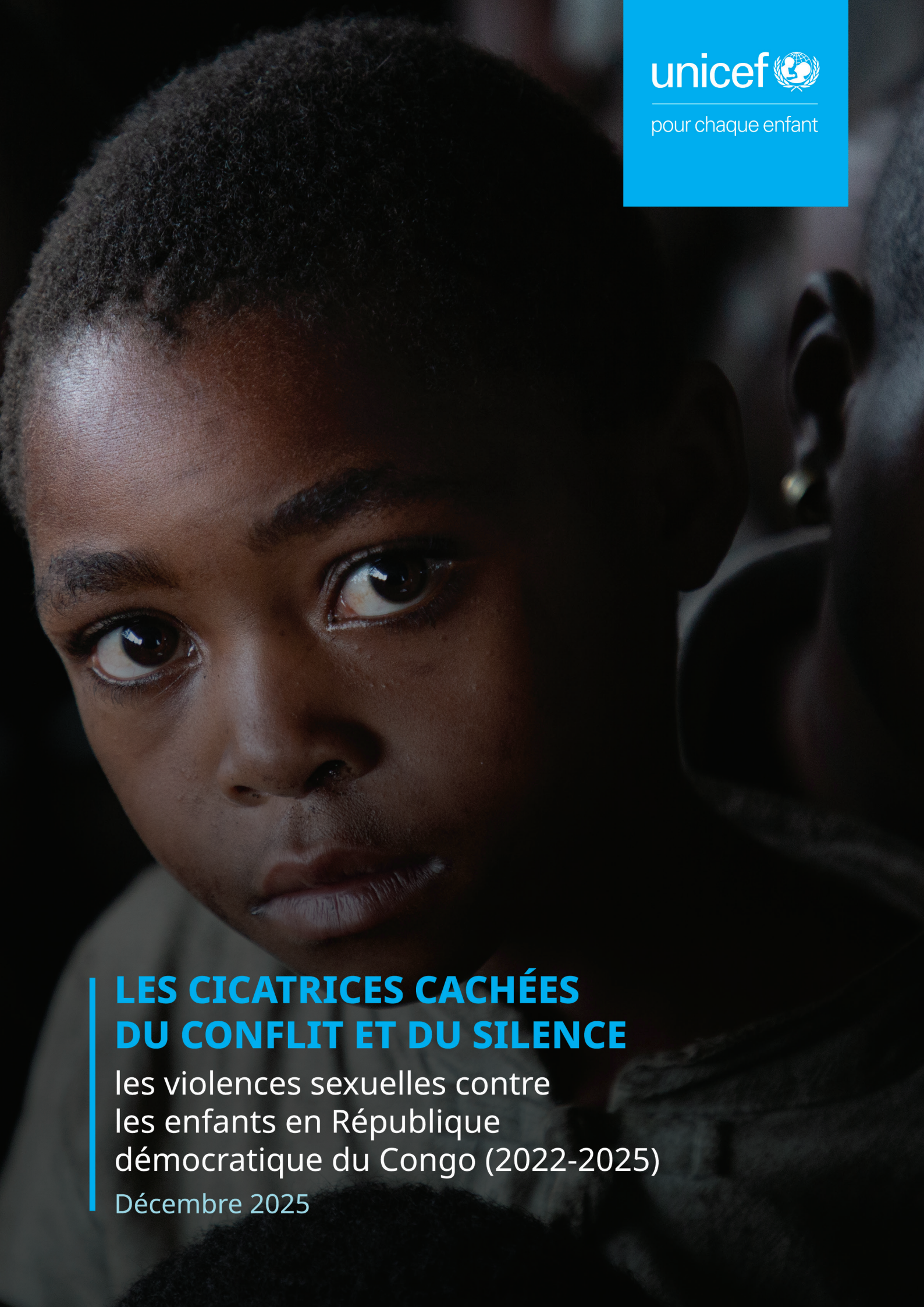

unicef
pour chaque enfant

LES CICATRICES CACHÉES DU CONFLIT ET DU SILENCE

les violences sexuelles contre les enfants en République démocratique du Congo (2022-2025)

Décembre 2025

“Ils sont venus pendant que nous dormions. Nous avons entendu des cris et des coups de feu. Nous avons essayé de cacher les enfants, mais ils sont entrés dans la maison et ont emmené ma fille. Je l'ai retrouvée le lendemain matin, inconsciente et ensanglantée.”

– Une mère, Est de la RDC, février 2025

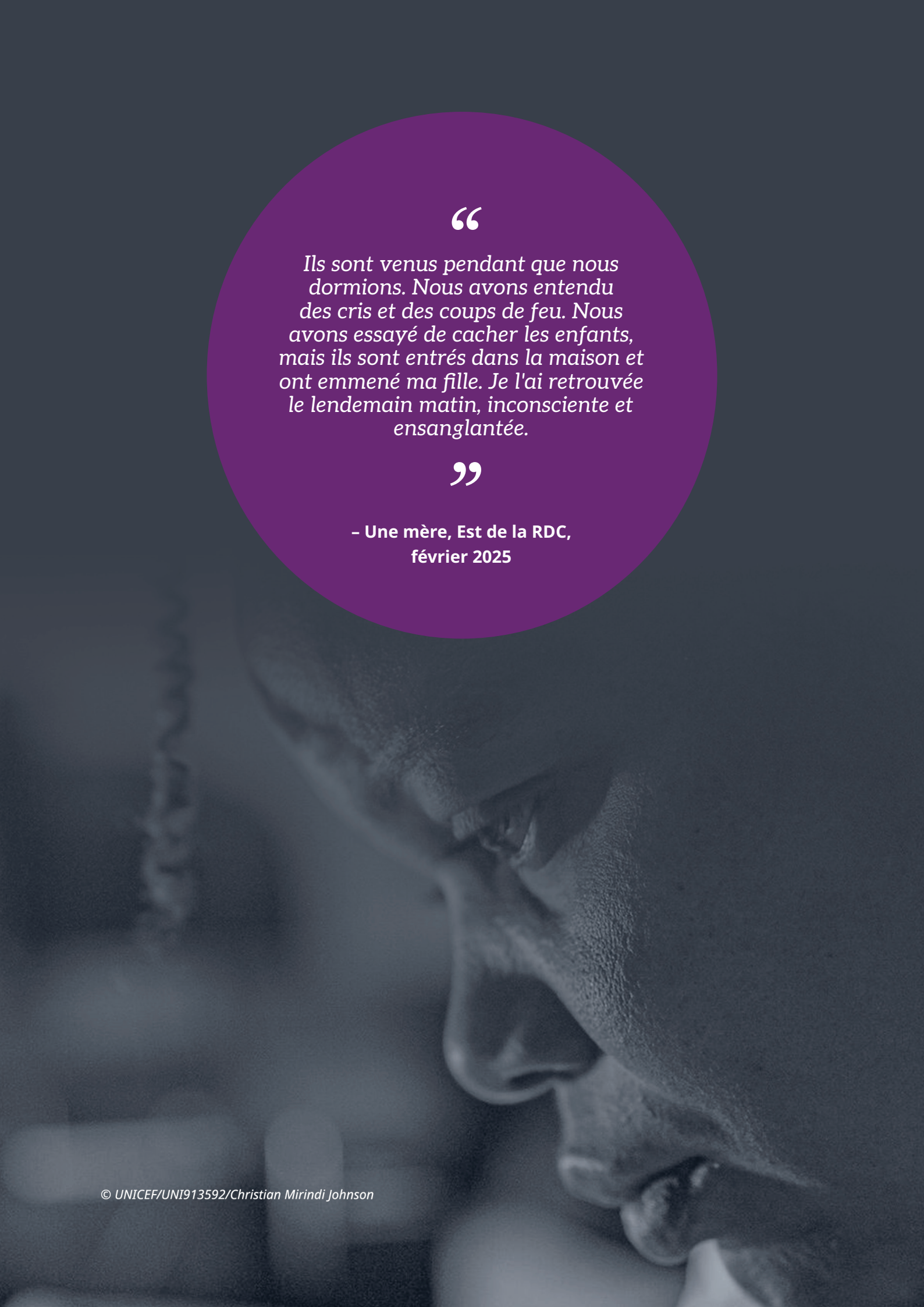

© UNICEF/UNI913592/Christian Mirindi Johnson

Sommaire

Résumé : les conséquences dévastatrices des violences sexuelles contre les enfants 4
1. La nature et l'ampleur de la crise 6
2. La voix des survivantes et des témoins 11
3. Les conséquences et l'impact 13
4. Les enfants les plus exposés aux risques 16
5. Obstacles au signalement 21
6. La réponse du gouvernement et des partenaires 26
7. Un appel à l'action 33

© UNICEF/UNI548812/Benekire

Ce rapport analyse les violences sexuelles à l'encontre des enfants en République démocratique du Congo entre 2022 et 2025. Il rassemble des données administratives nationales, des données vérifiées par les Nations Unies sur les violences liées aux conflits, ainsi que des témoignages de survivants et de travailleurs de première ligne, afin de fournir le tableau le plus complet actuellement disponible.

Il examine la manière dont les violences sexuelles affectent les enfants dans différents contextes, notamment les zones touchées par les conflits, au sein des communautés et des ménages. Le rapport analysé également, sur base des données disponibles, quels sont les personnes les plus touchées, les obstacles auxquels les survivants sont confrontés pour accéder aux soins et à la justice, ainsi que les conséquences de ces violences sur la santé, la sécurité et le développement des enfants. Enfin, il évalue les réponses apportées à la crise à ce jour et présente les priorités à mettre en œuvre pour renforcer la prévention, l'accès à des services centrés sur les survivants et la redevabilité.

Carte de la République démocratique du Congo

Avertissement : ce rapport traite de violences sexuelles contre des enfants et des femmes. Certains lecteurs pourraient trouver ce contenu perturbant. Tous les noms et détails permettant d'identifier les survivants ont été modifiés afin de protéger leur identité.

Résumé : les conséquences dévastatrices des violences sexuelles contre les enfants

© UNICEF/UNI916633/Benekire

Les violences sexuelles contre les enfants en République démocratique du Congo (RDC) restent un problème omniprésent et profondément déstabilisateur. Malgré des décennies d'efforts soutenus aux niveaux national et international, les violations se poursuivent à un rythme alarmant dans tout le pays. Entre janvier et septembre 2025, plus de 35 000 cas de violences sexuelles contre des enfants ont été officiellement enregistrés.[1] L'ampleur réelle du phénomène est bien plus importante, car la stigmatisation généralisée, la crainte de représailles et l'accès limité aux services font que de nombreux cas ne sont pas signalés.

Des tendances distinctes dans les différentes provinces révèlent la nature de la crise. Dans les provinces de l'est, les violences sexuelles liées au conflit ont augmenté de manière constante depuis 2022, avec une hausse marquée des cas impliquant des filles, qui représentaient 47% des survivantes documentées liées au conflit en 2024, contre 27% en 2022. Les acteurs armés non étatiques demeurent les principaux auteurs de ces violences, opérant dans un contexte marqué par la faiblesse des mécanismes de redevabilité et par une impunité persistante.

Les violences sexuelles en dehors des zones de conflit sont également largement répandues. De nombreux enfants sont victimes d'abus au sein même de leur foyer ou de leur communauté, souvent perpétrés par des proches, des voisins ou des connaissances. Les filles âgées de 12 à 17 ans restent les plus touchées, tandis que les garçons, les enfants en situation de handicap et les enfants déplacés font face à des vulnérabilités spécifiques ainsi qu'à de graves obstacles au signalement.

Partout dans le pays, les survivantes peinent à accéder aux services de prise en charge. L'éloignement, les contraintes financières, l'insécurité, le manque de personnel qualifié et les pénuries de fournitures essentielles limitent davantage l'accès, tandis que les coupes budgétaires ont contraint à la fermeture de plusieurs espaces sûrs et services de protection communautaires.

Les conséquences pour les enfants sont profondes. Les survivants sont confrontés à :

- Des blessures physiques à vie
- Des traumatismes émotionnels
- L'abandon scolaire
- Le mariage précoce
- Des difficultés économiques
- Le rejet social

Pourtant, à travers les provinces, leur résilience est remarquable. De nombreux jeunes survivantes continuent de rechercher du soutien, de reconstruire leur vie et de retrouver un sentiment d'autonomie, avec l'aide de travailleurs sociaux, d'organisations dirigées par des femmes et des réseaux communautaires de protection.

Le gouvernement a pris des mesures importantes, notamment la mise en place l'initiative Toyokana, du Fonds National des Réparations des Victimes des Violences Sexuelles liés aux Conflits et des Victimes des Crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) et de la première Conférence nationale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants, et a renforcé ses engagements en matière d'éducation, de justice et de prestation de services. Toutefois, l'ampleur et l'urgence de la crise exigent une action soutenue de l'ensemble des acteurs.

Chaque enfant en République démocratique du Congo mérite la sécurité, la dignité, la justice et la possibilité de se reconstruire. Une action immédiate, coordonnée et de long terme est essentielle pour mettre fin aux violences sexuelles et protéger les générations futures.

1 *Groupe de travail sur la protection en RDC, mise à jour de l'analyse de la protection, novembre 2025.*

1. La nature et l'ampleur de la crise

© UNICEF/UNI786606/Benekire

« Dans certaines provinces, nous recensons chaque semaine de nouveaux cas d'enfants victimes d'abus sur le chemin de l'école ou lorsqu'ils vont chercher de l'eau. Cela ne s'arrête jamais. »

– Observateur de la protection, Est de la RDC, février 2025

Quelle est l'ampleur de la crise ?

Malgré des décennies d'efforts nationaux et internationaux soutenus, les violences sexuelles à l'encontre des enfants et des femmes continuent d'atteindre des niveaux alarmants à travers la République démocratique du Congo. La crise s'étend bien au-delà des zones touchées par le conflit : des cas sont signalés dans tout le pays, y compris dans des provinces relativement stables, révélant d'importantes lacunes dans les mécanismes de protection et de responsabilité juridique. Au cours des neuf premiers mois de 2025, plus de 35000 cas de violences sexuelles à l'encontre des enfants ont été enregistrés dans tout le pays.[2] En 2024, près de 45 000 cas de violences sexuelles contre des enfants ont été recensés dans toutes les provinces de la République démocratique du Congo.[3]

Toutefois, le nombre réel serait nettement plus élevé en raison de la sous-déclaration généralisée, de la peur de la stigmatisation et de la couverture limitée des services.

Où et dans quels contextes les violences sexuelles se produisent-elles ?

Violences sexuelles liées aux conflits :[4] Dans les provinces de l'est touchées par les conflits, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Tanganyika, le nombre d'incidents documentés par les Nations Unies a augmenté de manière constante depuis 2022, avec une hausse de 17% entre 2022 et 2024, passant de 70 à 82 cas. Au cours de la même période, la proportion de cas impliquant des filles a fortement augmenté, passant de 27% en 2022 à 47 % en 2024, mettant en évidence les risques accrus auxquels elles sont exposées dans les zones touchées par les conflits armés.

Le viol demeure la forme prédominante de violence sexuelle liée au conflit, les groupes armés non étatiques étant responsables de la majorité des violations documentées.[5] Ces tendances illustrent un contexte marqué par une détérioration de la protection des enfants et par la faiblesse des mécanismes de redevabilité, dans lequel les enfants, en particulier les filles, sont exposés à des risques graves et persistants.

Violences sexuelles au sein de la communauté : Bien que les conflits soient à l'origine d'une part importante des violences sexuelles, environ la moitié des cas à l'échelle nationale étant signalés au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri,[6] un nombre significatif de cas surviennent également au sein des communautés et des foyers, notamment des viols commis par des proches ou des connaissances. Cela souligne la nécessité de renforcer les

2 *Ibid.*

3 *Cluster mondial pour la protection, Cluster pour la protection en RDC, Rapport annuel 2024.*

4 *Nations Unies, Violences sexuelles liées aux conflits : rapports du Secrétaire général des Nations Unies pour 2022, 2023 et 2024.*

5 *Ibid.*

6 *Ministère du Genre, Famille et Enfants, Rapport sur l'ampleur de la violence basée sur le genre, 2021-2024, publié le 16 décembre 2025..*

systèmes communautaires de protection de l'enfant et les efforts de prévention, en complément de la réponse humanitaire et des services sociaux essentiels.

Répartition par âge et par sexe : Les violences sexuelles continuent de toucher de manière disproportionnée les filles et les femmes, qui représentent 95 % de l'ensemble des survivants ayant reçu une assistance.[7] En 2024, la majorité des enfants survivants étaient des filles âgées de 12 à 17 ans, ce qui confirme que les adolescentes demeurent le groupe le plus exposé aux risques. Seuls 5 % des survivants ayant bénéficié d'une prise en charge étaient des garçons, un chiffre largement reconnu comme sous-estimé en raison de la peur du signalement, de la stigmatisation et de la disponibilité limitée des services adaptés à leurs besoins.

Pourquoi les survivants ne parviennent-ils pas obtenir les soins et le soutien dont ils ont besoin ?

Accès aux services : En 2024, seuls 38% des survivants ont reçu une prise en charge médicale - incluant le traitement des blessures, les soins post-viol et la prévention du VIH - avec des disparités marquées entre les provinces, en fonction de la disponibilité des services de protection et de santé. Quatre survivants sur dix (41%) ont eu accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial, ce qui est souvent le moment où beaucoup révèlent pour la première fois les violences qu'ils ont subies.[8]

Impunité et justice : Seul un nombre limité de cas parvient jusqu'au système judiciaire. En 2024, à peine 16 % des survivants ont bénéficié d'un appui juridique, sous la forme de conseils juridiques ou d'assistance judiciaire.[9] La longueur des procédures, la peur de la stigmatisation ou de représailles, ainsi qu'un climat plus général dans lequel les auteurs sont rarement sanctionnés, conduisent souvent les familles à abandonner leurs plaintes.

L'impunité demeure particulièrement marquée dans les contextes touchés par les crises. Entre 2022 et 2024, en moyenne, moins de 50 auteurs de violences sexuelles liées au conflit ont été poursuivis chaque année, soit environ 6% des cas documentés. Parmi les personnes poursuivies, 75% étaient des membres des forces de sécurité et de défense.[10] La redevabilité des auteurs appartenant à des acteurs armés non étatiques reste particulièrement limitée.

> **« Certaines familles viennent signaler des violences sexuelles, mais retirent leur plainte le lendemain par crainte d'être identifiées. Elles disent : ''Mieux vaut se taire que d'être humilié'' ».**
>
> *– Travailleur social, Kasaï-Central, octobre 2023*

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 *Rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles liées aux conflits, couvrant les années 2022, 2023 et 2024.*

Le sous-rapportage : Chaque survivant a le droit de décider de solliciter ou non un soutien, et ces décisions doivent être respectées au regard des risques encourus. La sous-déclaration généralisée des violences sexuelles demeure un défi car elle entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la poursuite des auteurs en justice.

Les prestataires de services estiment que le nombre réel de cas pourrait être plusieurs fois supérieur aux chiffres officiels rapportés, alimentant un cycle de silence et d'impunité qui permet à la violence de perdurer. Comme l'a exprimé un travailleur social : « Si personne ne parle, rien ne change. Mais parler est dangereux. »

© UNICEF/UNI913627/Jospin Benekire

© UNICEF/UNI913616/Benekire

La Reine – Bukavu

La Reine, 17 ans, est tombée enceinte après avoir été violée à l'âge de 16 ans. Elle reçoit actuellement un accompagnement dans un hôpital soutenu par l'UNICEF au Sud-Kivu..*

« Je revenais de la chorale vers 17 heures quand un homme m'a entraînée dans la forêt et m'a violée. Il y avait du sang partout et je pouvais à peine marcher. En arrivant à la maison, j'ai été battue par mes parents qui disaient que j'avais déshonoré la famille. Malgré cela, ils m'ont emmenée à l'hôpital où j'ai expliqué au médecin ce qui s'était passé et j'ai reçu des soins. »

Depuis son arrivée dans l'établissement, La Reine est accompagnée par une équipe pluridisciplinaire. Elle participe à l'ensemble des activités organisées sur place et demeure optimiste quant à l'avenir.

« Ma grossesse est presque à terme. Pour l'instant, tout ce que je souhaite, c'est donner naissance à mon enfant. Les médecins m'ont déjà dit que c'est un garçon. J'aimerais qu'il devienne ministre, ou même président de la République. Ensuite, je veux poursuivre mes études, car j'étais en huitième année quand tout cela m'est arrivé. Retourner à l'école m'aidera à remettre de l'ordre dans ma vie et à me reconstruire encore davantage. Je veux encourager les filles à ne pas abandonner : j'avais déjà perdu l'envie de vivre, mais aujourd'hui je suis une nouvelle personne pleine d'ambitions et de rêves. Après mes études, j'aimerais devenir travailleuse sociale. »

2. La voix des survivantes et des témoins

« Quand je repense à ce qui s'est passé, j'ai l'impression de ne plus être moi-même. Ils m'ont fait du mal, et maintenant les gens de ma rue me regardent différemment. ».

– Adolescente survivante, Kinshasa, avril 2025

« Ma famille m'a dit de ne pas en parler. Ils m'ont dit que si les gens l'apprenaient, personne ne voudrait m'épouser. »

– Survivante, 15 ans, Kasaï-Central, octobre 2025

« Certains garçons viennent aussi nous voir, mais ils chuchotent. Ils ont honte. Ils n'arrivent pas à concevoir que cela leur soit arrivé. »

– Travailleur social, Est de la RDC, février 2025

« Nous voyons des mères qui marchent pendant des heures pour atteindre le centre. Certaines portent leurs filles sur leur dos parce que celles-ci ne peuvent plus marcher. »

– Chargé de gestion des cas, Est de la RDC, juillet 2025

© UNICEF/UNI913625/Jospin Benekire

Derrière chaque statistique se cache un enfant dont la vie a été profondément bouleversée par la violence. Les survivantes parlent de honte, d'isolement et de perte d'identité, mais décrivent également une quête permanente de dignité et d'espoir. Ces témoignages, recueillis par des assistants sociaux et des travailleurs sociaux dans plusieurs provinces, révèlent à la fois l'ampleur de la crise et la résilience des personnes touchées – une résilience qui doit guider la réponse apportée.

Les témoignages ci-dessus montrent des schémas récurrents : le silence dû à la stigmatisation, des pressions sociales néfastes et d'importants obstacles à la recherche d'aide. Les enfants qui survivent à des violences sexuelles sont souvent blâmés, poussés à se marier précocement ou dissuadés de parler, ce qui entraîne de graves dommages psychologiques et perturbe leur éducation et leur développement. La crainte de représailles, le rejet familial, l'insécurité et la faiblesse des systèmes de protection limitent encore davantage l'accès à l'aide.

Pourtant, même dans ces conditions difficiles, les survivants continuent de faire preuve de force. Les services de protection et de prise en charge restent opérationnels, les travailleurs sociaux communautaires sont présents et inspirent confiance, et de nombreux enfants trouvent le moyen de se manifester et de recevoir de l'aide.

© UNICEF/UNI916129/Christian Mirindi Johnson

3. Les conséquences et l'impact

© UNICEF/UNI916206/Mirindi Johnson

« Après ce qui s'est passé, j'ai arrêté d'aller à l'école. Les autres élèves se moquaient de moi et le professeur m'a dit de rester à la maison jusqu'à ce que je me sente mieux. »

– Adolescente survivante, 16 ans, Kinshasa, novembre 2024

Les violences sexuelles laissent des cicatrices profondes et durables qui vont bien au-delà de l'agression initiale. Les survivants sont souvent confrontés à des blessures physiques, des traumatismes psychologiques, au rejet social et à des difficultés économiques. Pour de nombreux enfants, ces violences interrompent leur scolarité, sapent leur confiance en eux et peuvent, à terme, modifier le cours de leur vie.

Conséquences sur la santé

Les dossiers médicaux et les rapports de terrain montrent que de nombreuses victimes souffrent de graves séquelles physiques, notamment des lésions gynécologiques, des grossesses non désirées et d'un risque accru de contracter le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.[11]

Lorsque les conflits s'intensifient, les hôpitaux signalent fréquemment des ruptures de stock de médicaments essentiels et une pénurie de personnel de santé qualifié. Par exemple, la disponibilité des kits de prophylaxie post-exposition (PEP), déjà chroniquement limitée, est régulièrement perturbée par les conflits qui éclatent dans l'est de la RDC. L'insécurité, en particulier les attaques contre les établissements de santé, les contraintes logistiques, le financement limité et l'accès restreint contribuent tous à ces pénuries, compromettant les soins au moment où ils sont les plus nécessaires.

> **« Certaines filles arrivent en sang et en état de choc. Parfois, il n'y a pas de médecin. Nous faisons ce que nous pouvons. »**
>
> *– Infirmière, Est de la RDC, août 2025*

Impact psychosocial et émotionnel

Les enfants victimes de violences sexuelles portent souvent un lourd fardeau émotionnel, notamment la peur, l'anxiété, la dépression, les cauchemars et le sentiment de culpabilité. Les experts soulignent le besoin urgent d'un soutien psychosocial tenant compte des traumatismes subis, ainsi que d'un accompagnement familial pour aider les enfants à retrouver confiance et résilience.

> **« Parfois, les mères pleurent plus que les enfants. Elles se demandent : « Comment va-t-elle vivre maintenant ? » »**
>
> *– Conseillère psychosociale, Kinshasa, août 2025*

11 République démocratique du Congo, Rapports sur les domaines de responsabilité en matière de violence basée sur le genre, 2023-2024.

Répercussions sur l'éducation et la situation socio-économique

L'impact sur l'éducation et le bien-être économique des survivantes peut être profond et durable. Beaucoup sont contraintes de quitter l'école en raison de la stigmatisation, d'une grossesse ou de difficultés financières. Certaines sont poussées à se marier précocement ou à accepter des emplois informels pour subvenir à leurs besoins et à ceux des enfants nés d'un viol.

> **« Je voulais devenir infirmière, mais maintenant je reste à la maison. Mes parents disent que les gens vont parler si je retourne en classe. »**
>
> *– Adolescente, 16 ans, Kasaï-Central, mars 2025*

Stigmatisation sociale et isolement

Les attitudes de la communauté aggravent souvent le traumatisme. Les survivantes sont blâmées, rejetées ou réduites au silence, tandis que les auteurs restent souvent impunis. Les familles peuvent craindre les une stigmatisation sociale ou des représailles, ce qui pousse les survivantes à se taire ou à accepter des règlements informels.

> **« Quand les gens me voient, ils chuchotent. Ils pensent que je suis sale. »**
>
> *– Adolescente, 17 ans, Kinshasa, septembre 2023*

Résilience et rétablissement

Malgré ces défis considérables, de nombreuses survivantes font preuve d'une résilience incroyable. Avec le soutien d'équipes psychosociales et d'organisations dirigées par des femmes, ils trouvent des moyens de reprendre leur vie en main grâce à l'éducation, aux interactions avec leurs pairs et à la formation professionnelle.

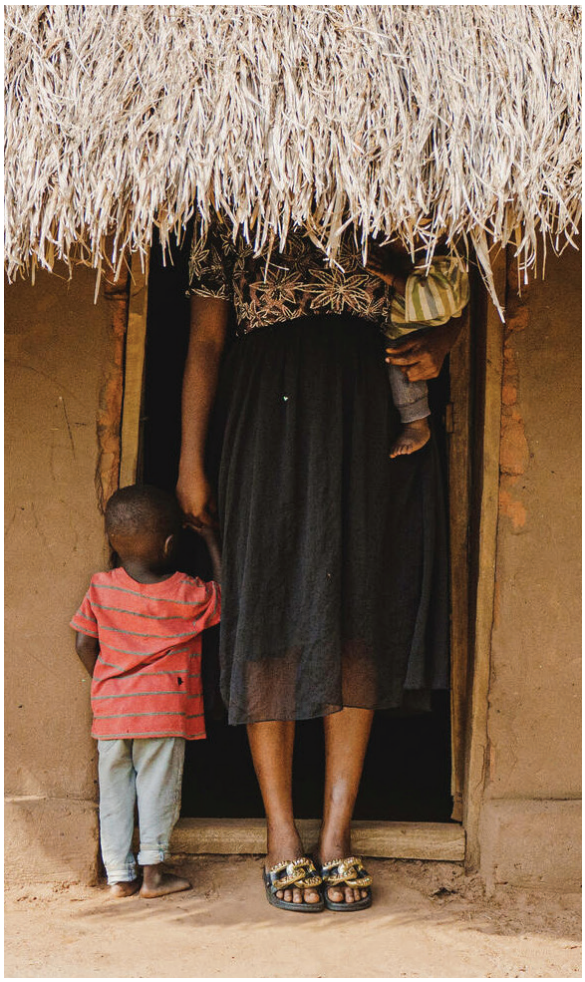

© UNICEF/UNI916631/Jospin Benekire

4. Les enfants les plus exposés aux risques

© UNICEF/UNI480895/Vigné

Les enfants dont les familles sont confrontées à des difficultés économiques et ceux qui ne sont pas scolarisés sont plus susceptibles d'adopter des stratégies d'adaptation néfastes, ce qui accroît leur exposition à la violence sexuelle alors qu'ils luttent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les filles mariées de force sont exposées à un risque accru de violences sexuelles répétées et à de graves conséquences physiques, sociales et émotionnelles, notamment des grossesses précoces, une parentalité précoce et d'autres complications liées à la santé.

Les enfants déplacés, séparés de leur famille ou non accompagnés, ou qui sont chefs de famille, sont exposés à des risques particulièrement graves et ont souvent un accès limité à la protection et aux soins. Lorsque des facteurs tels que le déplacement, l'âge, le sexe ou le handicap se combinent, le danger s'intensifie, rendant les enfants encore plus vulnérables et exposés à d'autres préjudices.

Les adolescentes

Les filles âgées de 10 à 17 ans sont touchées de manière disproportionnée par les violences sexuelles, souvent agressées près de leur domicile, de leur école ou des marchés locaux. Les mariages précoces et forcés, l'exploitation et le décrochage scolaire lié à la grossesse sont le résultat de ce cycle de risques accrus et contribuent à l'entretien de ce cycle. En République démocratique du Congo, 11 % des femmes âgées de 25 à 49 ans ont déclaré s'être mariées ou avoir conclu une union avant l'âge de 15 ans, et environ une sur trois (35 %) l'ont fait avant l'âge de 18 ans.[12] Près de 20 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont déjà été enceintes et 15 % ont donné naissance à un enfant, ce qui souligne l'impact significatif sur la santé des filles et sur leur accès aux opportunités.[13] Le mariage d'enfants est souvent présenté comme une forme de protection. Comme l'a fait remarquer un responsable communautaire, « certaines familles marient leurs filles tôt, affirmant que c'est le seul moyen de les protéger ».

Enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays et enfants en déplacement

Les enfants déplacés par les conflits ou les chocs climatiques trouvent souvent refuge dans des lieux surpeuplés ou dangereux où l'intimité est limitée. Les filles et les garçons qui vont chercher de l'eau ou du bois de chauffage, ou de la nourriture, sont exposés à des dangers sur des chemins mal éclairés et aux points de collecte. Les enfants non accompagnés et séparés de leur famille sont particulièrement exposés à des risques élevés d'exploitation et d'abus sexuels lorsqu'ils se déplacent seuls d'un endroit à l'autre.

> **« Les enfants déplacés sont les plus exposés. Ils dorment à la belle étoile ou partagent des tentes avec des inconnus. Parfois, les familles doivent choisir entre se nourrir et assurer leur sécurité. »**
>
> *– Travailleur humanitaire chargé de la protection de l'enfant, Est de la RDC, décembre 2024*

12 *République démocratique du Congo, Enquête Démographique et de Santé (EDS-RDC III), 2023-2024.*

13 *Ibid.*

Garçons et jeunes hommes

Les garçons sont également victimes de violences sexuelles, bien que ces cas soient largement sous-déclarés. Ils sont particulièrement vulnérables dans les centres de détention, lorsqu'ils sont recrutés ou utilisés par des groupes armés ou lorsque la violence sexuelle est utilisée comme moyen de punition par les parties au conflit. La stigmatisation et la peur de ne pas être crus empêchent de nombreux d'entre eux de s'exprimer. Comme l'a déclaré un travailleur social dans l'est de la RDC : « Lorsque les garçons sont agressés, ils ne parlent jamais. Ils pensent que les gens vont se moquer d'eux ou les traiter de faibles. »

Enfants handicapés

Les enfants souffrant d'un handicap physique ou intellectuel sont souvent exposés à des risques accrus d'abus et ont moins accès aux services en raison des obstacles à leur mobilité et de la stigmatisation. Les prestataires de services signalent régulièrement un manque de soutien spécialisé et d'infrastructures accessibles. Comme l'explique un responsable de la gestion des cas à Kinshasa : « Nous voyons rarement des enfants handicapés dans les centres. Ce n'est pas parce qu'ils sont en sécurité, mais parce qu'ils ne peuvent pas nous rejoindre. »

Les enfants nés de violences sexuelles

Le viol est un crime qui trouve son origine dans l'abus de pouvoir et de statut. Les filles et les femmes qui tombent enceintes à la suite de violences sexuelles, ainsi que les enfants nés de ces grossesses, doivent être reconnus comme des survivants. En RDC, on estime qu'une proportion importante des filles et des femmes victimes de violences sexuelles tombent enceintes à la suite de ces violences. La stigmatisation dont elles font l'objet est profonde. Comme l'explique un conseiller psychosocial : « Les mères cachent leurs bébés. Elles disent que les gens les traitent d'« enfants de la honte ». Les enfants nés de violences sexuelles et leurs mères sont souvent stigmatisés, négligés ou rejetés par leur famille, exclus de l'école et privés de toute reconnaissance juridique ou sociale.

© UNICEF/UNI913612/Benekire

© UNICEF/UNI915860/Mirindi Johnson

Sephora – Bunia

Sephora, 18 ans, est mère de deux enfants. Sa vie a été bouleversée il y a deux ans lorsque des combats ont éclaté dans son village en Ituri.*

« Nous étions à l'école quand les combats ont commencé, et tout le monde s'est dispersé. En arrivant à la maison, j'ai réalisé que ma famille avait déjà fui. Je n'avais pas d'autre choix que de quitter le village moi aussi.

En fuyant avec d'autres filles de l'école, nous avons croisé des hommes armés dans la forêt qui nous ont violées. Ensuite, ils nous ont laissées là. Nous n'avions pas d'autre option que de continuer à marcher, malgré la douleur. Quand nous avons atteint un village plus sûr que le nôtre, nous sommes allées dans un centre de santé où l'on nous a dit que nous avions besoin de soins appropriés dans les trois jours. C'est ainsi que je suis arrivée à Bunia pour poursuivre mon traitement. »

Sephora a appris plus tard que son père avait été tué alors qu'il fuyait les affrontements. À ce jour, elle n'a aucune nouvelle de sa mère. À son arrivée à Bunia, le personnel de la SOFEPADI – une organisation partenaire de l'UNICEF soutenant les droits des filles et des femmes – l'a aidée à localiser une tante habitant en ville.

« Je suis allée vivre avec elle tout en poursuivant mon traitement. On m'a orientée vers un avocat pour discuter de la manière de signaler ce qui m'était arrivé, mais malheureusement les auteurs n'ont jamais été identifiés. »

L'histoire de Sephora illustre la difficulté de traduire les auteurs en justice, même lorsque les survivantes parviennent à témoigner.

« Ils étaient cinq. Je ne les connaissais pas, mais j'ai décrit leurs visages et leurs vêtements. Cela n'a pas suffi à les identifier. »

Avec l'aide du personnel de SOFEPADI, Sephora a progressivement commencé à se reconstruire.

« J'ai recommencé à vivre comme les autres filles de mon âge. J'ai rencontré un homme qui voulait une relation avec moi et j'ai accepté. Plus tard, je suis tombée enceinte. »

Lorsque sa tante a appris la grossesse, il est devenu difficile pour elles de continuer à vivre ensemble. Sephora a alors décidé de s'installer chez son partenaire. Elle a donné naissance à ses deux enfants avant l'âge de 18 ans. Son parcours illustre comment, en l'absence de protection, d'éducation ou d'alternatives économiques, de nombreuses filles estiment n'avoir que peu d'options en dehors du mariage précoce.

Sephora a été orientée vers un espace sûr soutenu par l'UNICEF, où elle s'est inscrite à une formation professionnelle. Après avoir appris la vannerie, elle étudie maintenant la coupe et couture.

« J'ai arrêté l'école en huitième année. Mon espoir est maintenant de poursuivre ma formation et de soutenir mon mari pour qu'ensemble nous puissions élever nos enfants. »

© UNICEF/UNI915863/Mirindi Johnson

5. Obstacles au signalement

© UNICEF/UNI919089/Benekire

« Les gens disent aux filles de se taire, que parler ne fera qu'apporter la honte. Ainsi, la violence se poursuit en silence. »

– Mobilisateur communautaire, Est de la RDC, avril 2025

Dans toute la République démocratique du Congo, la stigmatisation demeure l'un des principaux obstacles à la justice et à la guérison. De nombreux survivants et leurs familles sont hantés par la peur du rejet, des ragots ou des représailles, ce qui les réduit souvent au silence. En conséquence, le nombre de cas signalés ne reflète que très partiellement l'ampleur réelle des violences sexuelles contre les enfants.

Une culture du silence et du blâme

Des normes de genre profondément ancrées et des croyances néfastes conduisent de nombreuses communautés à tenir les survivantes pour responsables plutôt que les auteurs. Les familles prennent parfois des mesures drastiques, telles que de régler les affaires à l'amiable ou de forcer les survivantes à épouser leurs agresseurs, dans une tentative malavisée de « restaurer l'honneur ». Un travailleur social a déclaré : « Une famille nous a demandé de ne pas enregistrer l'affaire. Ils ont dit : « Si les gens l'apprennent, notre fille ne trouvera jamais de mari. » »

Peur des représailles et de la divulgation

Les victimes et leurs aidants craignent souvent les représailles des auteurs ou de leurs proches, en particulier dans les petites communautés ou celles qui sont peu sûres, comme celles touchées par un conflit. Beaucoup retirent leur plainte après avoir reçu des menaces ou évitent tout simplement d'en informer les autorités judiciaires, craignant une violation de la confidentialité. Comme l'a expliqué un dirigeant local de l'est de la RDC : « Les familles craignent que le fait de signaler les faits n'entraîne des dangers. Elles disent : « Nous préférons le silence à la vengeance. »

Obstacles à l'accès et financement limité

Les longues distances et les coûts de transport dissuadent souvent les survivantes de signaler les violences sexuelles ou de demander des soins. Dans les établissements de santé, le manque de personnel qualifié, l'absence d'intimité et l'absence de prestataires féminins découragent encore davantage les survivantes de se manifester. Les enfants handicapés sont confrontés à des obstacles physiques et de communication supplémentaires qui limitent leur accès aux services. Dans les zones touchées par des conflits, le simple fait de se rendre dans un centre de soins peut présenter de graves risques, car les filles et les femmes peuvent être exposées à l'insécurité ou à la violence en cours de route.

La situation a été aggravée par d'importantes réductions de l'aide internationale en 2025, qui ont gravement perturbé la disponibilité et la continuité du soutien essentiel aux victimes de violences sexuelles. Plusieurs espaces sûrs, cliniques mobiles et initiatives de protection communautaires ont été contraints de réduire leurs activités ou de fermer complètement, y compris dans les zones à haut risque où le soutien est le plus urgent. En conséquence, la sensibilisation, l'orientation vers des services spécialisés et les soins centrés sur les survivants ont diminué, en particulier dans les communautés isolées et touchées par des conflits. La réduction des services de première ligne a également

entraîné une diminution du nombre de professionnels qualifiés pour aider les enfants survivants, ce qui a affaibli à la fois la rapidité et la qualité des interventions. Ces revers risquent de compromettre les progrès durement acquis en matière de confiance des survivants et d'engagement communautaire.

À la mi-2025, le financement des interventions contre les violences sexuelles avait chuté à seulement 23 %, contre 48 % en 2022, exposant ainsi des centaines de milliers d'enfants au risque de perdre l'accès à une aide vitale, dont 300 000 vivant dans les provinces de l'est touchées par le conflit.

© UNICEF/UNI915863/Mirindi Johnson

© UNICEF/UNI916646/Jospin Benekire

Agnès – Kananga

Agnès, 23 ans, est mère de quatre enfants et a grandi dans des conditions particulièrement difficultés. Elle est la onzième d'une famille de douze enfants et la plus jeune des filles.*

« Quand mon père est décédé, il est devenu très difficile pour ma mère de s'occuper de nous. Nous avons quitté notre village pour venir vivre à Kananga, mais la vie y était encore plus dure. Des membres de la famille ont commencé à dire que je devrais me marier, car l'école n'était pas utile et que j'étais en âge de le faire. Voyant ma mère lutter, j'ai senti que je n'avais pas le choix quand un homme s'est présenté pour m'épouser. J'ai accepté pour que ma mère puisse être en paix. »

Agnès a été mariée à l'âge de 12 ans, a interrompu sa scolarité en sixième année primaire et est devenue mère à 13 ans.

« Les tâches ménagères étaient très difficiles. Quand j'ai eu mon premier enfant, je n'avais pas la force de tout gérer. Nous n'avions souvent rien à manger et mon enfant s'endormait parfois le ventre vide. »

Son mari survit grâce à de petits emplois, notamment comme gardien.

« Quand il gagne un peu d'argent, nous nous débrouillons. J'ai aussi essayé de trouver du travail. Je puisais de l'eau pour les gens afin d'acheter de la nourriture et payer les frais de scolarité de mes enfants.»

Dans un espace sûr soutenu par l'UNICEF, Agnès a suivi un programme de formation en coupe et couture.

« Avant, j'avais du mal à habiller mes enfants car je n'avais pas d'argent pour aller chez une couturière. Aujourd'hui, je confectionne les vêtements moi-même et je gagne de l'argent grâce à mes clients. La couture me permet de mieux nourrir mes enfants. J'espère ouvrir bientôt un petit atelier et l'équiper de deux ou trois machines à coudre, afin de pouvoir former d'autres filles à mon tour. »

Au-delà de l'apprentissage d'un métier, Agnès a gagné en confiance, en autonomie et en compétences de vie, qui soutiennent son bien-être et celui de ses enfants.

« Je me suis mariée à 12 ans, j'ai arrêté l'école en sixième et j'ai aujourd'hui quatre enfants. Mes enfants ne souffriront pas comme j'ai souffert. Je ne les laisserai pas se marier tôt. Ils doivent finir leurs études et devenir indépendants. Je demande à tous les parents d'envoyer leurs filles à l'école plutôt que de les marier. »

© UNICEF/UNI916645/Benekire

6. La réponse du gouvernement et des partenaires

© UNICEF/UNI513694/Mulala

« Nous ne pouvons pas changer ce qu'elles ont enduré, mais nous pouvons les aider à guérir. Chaque fois qu'une fille retrouve le sourire, cela nous donne la force de continuer. »

– Travailleur psychosocial, Kinshasa, avril 2025

Le gouvernement de la République démocratique du Congo a démontré un engagement croissant en faveur de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et des femmes, en alignant les priorités nationales sur les normes internationales en matière de protection de l'enfant et d'égalité des sexes. Au cours des trois dernières années, les plus hautes instances dirigeantes ont contribué à des progrès tangibles tant au niveau des politiques que des pratiques.

Le Forum des filles de la RDC

En 2022, le Forum des filles de la RDC, organisé en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a réuni 100 adolescentes de tout le pays et de 12 nations africaines. Avec le soutien actif du gouvernement, le forum a donné la parole aux filles pour qu'elles puissent exprimer leurs opinions et leurs expériences, et a contribué à façonner le dialogue national sur la prévention de la violence sexuelle.

Initiative Toyokana

L'initiative Toyokana est l'une des mesures concrètes issues du forum. Toyokana, un mot lingala qui signifie « Écoutons-nous les uns les autres », est une initiative conçue en collaboration avec des adolescentes afin de renforcer les services de prévention et d'intervention destinés aux personnes exposées à la violence sexuelle ou touchées par celle-ci. Les centres Toyokana sont des espaces sûrs où les filles peuvent accéder à une gamme complète de services de soutien, notamment des examens médicaux de base, des orientations vers des spécialistes, des consultations psychosociales et des possibilités d'acquérir des compétences génératrices de revenus.

Fonds national pour la réparation des victimes de violences sexuelles

Le gouvernement a également créé le Fonds National des Réparations des Victimes des Violences Sexuelles liés aux Conflits et des Victimes des Crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV). Créée en 2022 et lancée en 2023, cette initiative témoigne de l'engagement de l'État à soutenir les survivantes et constitue une étape cruciale vers la justice et la redevabilité.

En 2023, le gouvernement s'est engagé à créer des espaces sûrs Toyokana dans tous les centres de services sociaux pour enfants et jeunes du pays, à recruter et à déployer des travailleurs sociaux supplémentaires, à intégrer des services de santé mentale aux systèmes de protection existants et à allouer des fonds budgétaires nationaux spécifiques pour soutenir ces efforts.

Première conférence nationale sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants

En octobre 2024, sous le patronage du Premier ministre, le gouvernement a organisé la première conférence nationale sur l'élimination de la

violence à l'encontre des enfants, mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des filles. Le haut niveau de responsabilité et le cadre national de la conférence ont marqué la reconnaissance officielle de la protection de l'enfance comme pilier central du développement national. L'événement, qui s'est tenu à Kinshasa, a mobilisé les autorités provinciales, la société civile et les partenaires internationaux, et a abouti à l'adoption d'une feuille de route nationale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Première conférence ministérielle mondiale sur la violence à l'égard des enfants

Lors de la première conférence ministérielle mondiale sur la violence à l'égard des enfants, tenue à Bogotá en novembre 2024, le gouvernement a réaffirmé son engagement à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur la violence sexuelle. S'appuyant sur les politiques et programmes nationaux existants, trois actions prioritaires ont été présentées.

1. **Introduction de l'enseignement secondaire gratuit** : en introduisant l'enseignement secondaire gratuit, le gouvernement vise à réduire de 25 % les mariages d'enfants d'ici 2030. Cette initiative vise également à renforcer l'autonomie des filles et à améliorer leurs perspectives économiques tout au long de leur vie.

2. **Créer des environnements d'apprentissage plus sûrs** : afin de renforcer la prévention et la détection précoce des abus, toutes les écoles publiques mettront en place des points de contact et des mécanismes de plainte consacrés à la violence sexiste. Ces mesures visent à garantir que les enfants disposent d'un moyen fiable pour signaler leurs préoccupations et recevoir une aide rapide.

3. **Renforcer les services axés sur les victimes** : une série de mesures permettra d'élargir l'accès à des services de qualité pour les victimes de violences sexuelles, notamment :

- le déploiement à l'échelle nationale de l'initiative Toyokana visant à créer des espaces sûrs adaptés aux adolescents.
- l'équipement des établissements de santé publics afin d'offrir des soins complets aux victimes de violences sexuelles et aux filles enceintes dans le cadre de la couverture sanitaire universelle.
- la création de cliniques juridiques dans chaque commune afin d'améliorer l'accès à la justice.

Au cours de l'année écoulée, des progrès tangibles ont été réalisés dans la mise en œuvre de ces engagements, comme suit.

- Le gouvernement a créé une commission nationale chargée d'évaluer la faisabilité de l'extension de la gratuité de l'enseignement secondaire.
- Le ministère de l'Éducation, soutenu par un groupe de travail technique multisectoriel, a publié un arrêté visant à garantir le droit des filles enceintes à aller à l'école.
- Le gouvernement fait avancer un plan visant à mettre en place des points focaux officiels pour signaler les violences sexuelles et l'exploitation sexuelle et à doter toutes les écoles publiques de mécanismes de plainte accessibles aux filles.
- Au total, 788 centres de santé sont en cours de création dans le cadre du Programme de développement local, qui seront tous intégrés au système de couverture sanitaire universelle. À ce jour, 300 centres ont été construits et sont progressivement équipés de personnel

qualifié et de fournitures médicales essentielles.

- Vingt-et-un centres de services multisectoriels intégrés ont été créés dans huit provinces, offrant des services complets à plus de 127 000 survivants, dont plus de 73 000 enfants et adolescents.
- Deux centres Toyokana ont été créés à Kinshasa dans le cadre du déploiement national, offrant aux filles un point d'accès sûr et adapté aux adolescents pour obtenir des informations et des soins.
- Le ministre de la Justice supervise les décisions judiciaires relatives aux violences sexuelles et élabore une politique nationale de justice transitionnelle. Des commissions locales « vérité et justice » ont été mises en place dans le Kasaï Central, et les survivants ont reçu des réparations par l'intermédiaire du FONAREV.

En 2025, le gouvernement a continué de donner la priorité à la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants. Outre les initiatives détaillées ci-dessus, deux autres avancées importantes ont été réalisées.

Le ministère de l'Intérieur a renforcé sa contribution à la prévention des violences sexuelles et des mariages d'enfants en améliorant les systèmes d'enregistrement civil et en veillant à ce que tous les enfants disposent d'une preuve légale de leur âge, ce qui contribue à les protéger contre les mariages précoces et les abus sexuels liés à l'âge.

Le groupe de travail technique conjoint, créé dans le cadre du plan d'action conjoint de 2012 visant à prévenir les violations graves commises à l'encontre des enfants et hébergé au sein du ministère de la Défense, a continué à jouer un rôle central dans les efforts de prévention des violences sexuelles. En collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Police nationale congolaise, le groupe a intensifié ses efforts de sensibilisation en dialoguant régulièrement avec les commandants et les troupes. Il s'est également efforcé de renforcer la responsabilité en améliorant les systèmes de signalement, en collaborant avec les autorités judiciaires et en plaidant pour que les survivants aient accès à des services de qualité.

Partenaires sur le terrain

Malgré le manque de financement et les contraintes d'accès, l'UNICEF et ses partenaires restent déterminés à étendre les services vitaux axés sur les survivants à travers la République démocratique du Congo. En collaboration avec les ministères, les agences des Nations Unies, la société civile et les groupes dirigés par des femmes – qui sont souvent les premiers intervenants –, l'UNICEF fournit une expertise technique, un soutien à la coordination et une présence sur le terrain afin de garantir que les survivants, en particulier les enfants, reçoivent des soins rapides, confidentiels et de qualité. Parallèlement, les autorités nationales et locales, en collaboration avec les communautés, s'efforcent de renforcer et de maintenir des systèmes de protection résilients.

Prestation de services axés sur les survivants : L'UNICEF travaille avec des organisations locales et dirigées par des femmes afin de garantir que les enfants victimes de violences sexuelles continuent de bénéficier de services essentiels destinés aux survivants.

Gestion des cas et orientation : L'UNICEF soutient un réseau de travailleurs sociaux et d'agents communautaires formés à la gestion des cas, qui se consacrent à garantir une orientation confidentielle vers des services médicaux, psychosociaux et juridiques. En 2024, l'UNICEF et ses partenaires ont aidé plus de 24 200

enfants victimes de viol en leur proposant un ensemble de services, principalement dans les provinces d'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Maniema, de Kinshasa, du Kasaï et du Kasaï-Central.[14]

Soins cliniques : En collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires, l'UNICEF équipe les établissements de santé du matériel nécessaire pour prodiguer des soins aux survivants, notamment des kits de prophylaxie post-exposition contenant des médicaments d'urgence contre le VIH afin de prévenir l'infection après une éventuelle exposition. Les agents de santé reçoivent une formation à la prise en charge clinique des viols et à la communication adaptée aux enfants.

Services de santé mentale et de soutien psychosocial : Les enfants participent à des séances de thérapie individuelle et de groupe afin de les aider à retrouver confiance en eux. Comme l'explique un psychologue de l'est de la RDC : « Les enfants recommencent à dessiner, à parler. C'est à ce moment-là que nous savons que la guérison a commencé. »

Espaces sûrs : Ces centres offrent intimité, conseils, séances d'apprentissage sur la vie quotidienne et services d'orientation, tout en facilitant la réintégration sociale et la création d'une communauté de femmes et de filles.

Aide financière et en nature : Les survivantes reçoivent des aides financières inconditionnelles ainsi que des kits d'hygiène. Une aide financière est également fournie afin de prévenir et de réduire le risque de violence sexuelle chez les enfants particulièrement exposés.

Prévention et engagement communautaire : L'UNICEF travaille en partenariat avec les autorités locales, les organisations communautaires, les chefs traditionnels et religieux et les groupes de jeunes pour remettre en question les normes néfastes et réduire les facteurs de risque. Les efforts de prévention comprennent un engagement systématique auprès des femmes et des filles afin de comprendre et d'atténuer les risques de violence sexuelle dans leur environnement, des campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaires, ainsi que des initiatives scolaires qui encouragent le respect et la non-violence aux niveaux individuel, familial et communautaire.

> **« Lorsque les communautés comprennent que le silence protège l'agresseur, elles commencent à s'exprimer. »**
>
> *– Facilitateur communautaire, Kasaï-Central, septembre 2025*

Renforcement des capacités et coordination : L'UNICEF travaille avec ses partenaires sur les actions suivantes afin d'accroître les capacités et d'améliorer la coordination entre les services d'aide :

- Former les agents de santé, les travailleurs sociaux et para-sociaux, ainsi que les policiers, aux procédures adaptées aux enfants et à la documentation éthique.
- Soutenir les mécanismes de coordination en matière de violence sexiste et de protection de l'enfance dans la planification conjointe et la cartographie des services.
- Développer des voies d'orientation et plaider en faveur de l'intégration des services de protection contre la violence sexuelle et de protection de l'enfance dans les systèmes nationaux.

14 Données du programme de l'UNICEF, 2024.

© UNICEF/UNI919074/Benekire

Teraline – Kinshasa

Teraline, 18 ans, est née dans une situation d'extrême vulnérabilité. Sa mère est tombée enceinte à la suite d'un viol et, lorsqu'elle s'est mariée plus tard, la vie de Teraline a basculé.*

« Le mari de ma mère me maltraitait sévèrement. Il m'insultait et refusait de dépenser de l'argent pour ma nourriture sous prétexte que je n'étais pas sa fille biologique ».

Dans l'espoir de la protéger, la mère de Teraline l'a envoyée vivre chez sa sœur à Kinshasa.

« J'étais heureuse car je croyais sincèrement que ma tante s'occuperait de moi, tout comme ma mère s'était occupée d'elle quand elles étaient jeunes. Mais au lieu de cela, elle m'a traitée comme si je n'avais aucune valeur. »

Le mari de sa tante a eu des comportements inappropriés à son égard et Teraline n'était pas autorisée à aller à l'école.

« J'étais traitée comme une travailleuse domestique. Mes cousins allaient à l'école et étudiaient, tandis que je restais à la maison pour faire la vaisselle, la lessive – tout. »

Quand Teraline a eu 15 ans, sa tante lui a annoncé qu'elle lui avait trouvé un mari. Face à son refus, elle a été expulsée de la maison. Sans téléphone, elle ne pouvait pas contacter sa mère qui vivait dans une autre province. Elle a passé du temps à vivre dans les rues de Kinshasa, survivant

aux côtés d'autres jeunes. La vie dans la rue l'a exposée à l'exploitation et aux abus, lui laissant peu de contrôle sur sa propre sécurité.

« La vie dans la rue était misérable. Nous y souffrions car nous devions coucher avec des hommes, sinon nous étions chassées. Nous n'avions pas le choix. On nous donnait des médicaments après les rapports pour éviter les grossesses. »

Un jour, Teraline a rencontré des travailleurs sociaux qui lui ont parlé de l'espace sûr Toyokana. Elle s'y est rendue dès le lendemain.

« Je me suis sentie en sécurité. J'ai partagé mon histoire et les travailleurs sociaux m'ont écoutée. Ils m'ont rassurée et m'ont proposé des opportunités de formation pour que je puisse devenir indépendante. »

Elle a choisi la pâtisserie.

« J'ai appris à faire des beignets et à commercialiser mes produits. J'ai commencé à gagner de l'argent chaque jour. Quand j'investissais 10 000 francs (4,50 $ US), je pouvais réaliser jusqu'à 30 000 francs de bénéfice. »

Teraline a encouragé d'autres jeunes rencontrés dans la rue à chercher de l'aide à l'espace sûr Toyokana. Aujourd'hui, elle vit avec un cousin plus âgé qui l'a aidée à retourner à l'école et à rattraper son retard scolaire.

« J'ai étudié la nutrition et obtenu mon diplôme d'État. Mon cousin m'a ensuite encouragée à aller à l'université et a proposé de prendre en charge mes frais académiques. »

Teraline étudie actuellement le droit.

« Je ne veux pas devenir avocate – je veux devenir magistrate. Ce qui me motive, c'est l'injustice à laquelle les enfants sont confrontés. L'État dit qu'il protège les enfants, mais quand j'étais enfant, je n'ai pas été protégée. J'espère aider à changer cela. »

© UNICEF/UNI919081/Benekire

7. Un appel à l'action

© UNICEF/UN0685626/Bashizi

« Nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Ces enfants méritent justice, soins et une chance de guérir. »

– Membre du personnel chargé de la protection de l'enfance, Kinshasa, septembre 2025

Les violences sexuelles contre les enfants en République démocratique du Congo constituent une crise qui nécessite une attention urgente. Chaque jour qui passe sans que des mesures ne soient prises ne fait qu'aggraver les difficultés des survivants et affaiblir les liens sociaux de la nation. La lutte contre les violences sexuelles exige un effort concerté de la part du gouvernement, des groupes armés, des agences humanitaires et de développement, des donateurs et des communautés locales. Des efforts rapides, coordonnés et soutenus sont nécessaires.

L'UNICEF appelle toutes les parties au conflit à :

- Prévenir et mettre fin sans condition à toutes les formes de violence sexuelle contre les enfants et les femmes, en stricte conformité avec la législation nationale et le droit international humanitaire et des droits de l'homme.
- Collaborer avec les Nations Unies pour adopter et mettre en œuvre des plans d'action mesurables visant à mettre fin à la violence sexuelle contre les enfants liée aux conflits et à la prévenir.
- Garantir un accès sûr aux services pour les survivants en protégeant les écoles, les hôpitaux et les espaces humanitaires.
- Cesser toutes les menaces, intimidations et représailles à l'encontre des survivants, des témoins et des prestataires de services.
- Coopérer pleinement aux enquêtes et garantir la responsabilité individuelle en cas de violations graves.

L'UNICEF appelle le gouvernement de la République démocratique du Congo à :

- Continuer à reconnaître la violence sexuelle contre les enfants comme une priorité nationale en matière de protection et à renforcer les mesures multisectorielles de prévention et d'intervention dans tout le pays.
- Renforcer la coordination, les données et les systèmes d'information éthiques afin de garantir des interventions éclairées, confidentielles et fondées sur les droits.
- De maintenir et d'intensifier les initiatives telles que les espaces sûrs Toyokana, en garantissant l'accès à des soins holistiques centrés sur les survivants, conformément aux engagements pris lors de la Conférence sur la protection des enfants dans les conflits armés qui s'est tenue à Oslo en 2023 et de la première Conférence ministérielle mondiale sur la violence à l'encontre des enfants qui s'est tenue à Bogotá en 2024.
- Garantir la mise en œuvre complète et effective des dispositions relatives à la violence sexuelle du Plan d'action conjoint de 2012 visant à mettre fin au recrutement d'enfants et à prévenir d'autres violations graves à leur encontre.

L'UNICEF appelle les acteurs humanitaires et du développement à :

- Élargir l'accès à des services intégrés centrés sur les survivants (santé, soutien psychosocial, protection et aide économique) adaptés aux besoins des enfants conformément aux directives 2023 de l'UNICEF et du Comité international de secours (IRC).[15]
- Intégrer la réduction des risques de violence sexuelle dans tous les secteurs humanitaires et promouvoir la participation active des femmes et des adolescentes à la conception et au suivi des programmes.
- Renforcer les systèmes d'orientation, en consolidant les liens entre la collecte de données et l'accès aux services, ainsi que les mécanismes communautaires qui luttent contre la stigmatisation et favorisent la résilience à long terme.
- Respecter les normes de protection les plus strictes, notamment en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels par les travailleurs humanitaires.

L'UNICEF appelle les donateurs et partenaires internationaux à :

- Reconnaître la prévention et la lutte contre les violences sexuelles ainsi que la protection des enfants comme une assistance qui sauve des vies, et fournir un financement prévisible, pluriannuel et flexible.
- Soutenir les organisations locales dirigées par des femmes et des jeunes, en particulier dans les zones difficiles d'accès.
- Investir dans le renforcement à long terme des systèmes de protection de l'enfance, y compris les capacités de la main-d'œuvre et l'intégration institutionnelle.
- Fournir des ressources pour la réintégration, l'éducation et l'autonomisation économique des survivants afin de contribuer à briser le cycle de la violence et de la pauvreté.
- Investir dans la prévention de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, en s'attaquant aux causes profondes, afin de briser le cycle de la violence et de réduire la nécessité d'intervenir à long terme.

« Si nous restons silencieux, la violence ne cessera pas. Mais lorsque les communautés, les autorités et les partenaires agissent ensemble, le changement est possible. »

– Partenaire de l'UNICEF, Est de la RDC, octobre 2025

15 *Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Comité international de secours (IRC), « Directives pour la prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels », deuxième édition, UNICEF, New York, 2023.*

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Sylvie Sona
UNICEF DRC
nssona@unicef.org

Sara Al Hattab
UNICEF
salhattab@unicef.org